

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

-----  
SECRETARIAT GENERAL A  
L'ADMINISTRATION JUDI-  
CIAIRE

-----  
DIRECTION DES SERVICES  
JUDICIAIRES

-----  
SERVICE DE L'ORGANISATION  
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix  
-----

D E C R E T N° 80/247 /DU 2/06/80

portant nomination de Monsieur TARY Romuald,  
Licencié en Droit en qualité d'Auditeur de  
Justice.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
-----

S A S

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la  
Magistrature;  
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application  
de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;  
Vu le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de  
rémunérations des fonctionnaires;  
Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organi-  
sation judiciaire et la compétence des juridictions;  
Vu le décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière  
et reclassements;  
Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3.8.61  
portant application de la loi 42/61 du 20.6.61 relatif au statut de  
la Magistrature;  
Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le décret 79/706 du 30 Décembre 1979 portant modifi-  
cation des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu la lettre n° 0346/MJT.CAB du 11 Mars 1980.

D.B.

S.G.F.

D.C.F.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur TARY Romuald, de nationalité congolaise né  
le 4 Avril 1955 à les Saras, District de MVOUTI (KOUÏLOU), Licencié  
en Droit est nommé Auditeur de Justice, indice 790.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 2 Juin 1960

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et du Travail

Victor TAMBA-TAMBA

COLONEL Louis SYLVAIN-SOMBA.-

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S

AMPLIATIONS:

|                 |   |
|-----------------|---|
| P.M.            | 1 |
| MJT.CAB         | 1 |
| Parquet Général | 2 |
| SGAJ/DSJ        | 2 |
| Cour Suprême    | 1 |
| D.B.            | 1 |
| DCF             | 1 |
| SGCM            | 1 |
| JORPC           | 1 |
| Intéressé       | 1 |